

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté (au sens donné à ce terme dans les présentes) pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu de l'une ou l'autre des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou encore à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes, à moins qu'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État américain n'ait été obtenue. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant ces titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui est donné respectivement aux termes United States et U.S. person dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

Le 8 octobre 2025

SITKA GOLD CORP

SITKA GOLD CORP.

(la « Société » ou « Sitka »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Titres :	12 988 000 actions ordinaires de la Société admissibles à titre d'« actions accréditatives » au sens du paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt (au sens donné à ce terme dans les présentes) (chacune, une « action accréditive ») au prix de 1,54 \$ chacune (le « prix d'offre »), pour un produit brut de 20 001 520 \$ (le « placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté »).
Placement :	Le placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté est effectué aux termes d'une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») qui sera conclue entre la Société et Beacon Securities Limited (le « chef de file »), en qualité de chef de file et de teneur de livres exclusif, et un syndicat de preneurs fermes (les « preneurs fermes ») qui sera constitué au plus tard à la date de clôture (au sens qui est donné à ce terme dans les présentes). Les preneurs fermes achèteront la totalité des actions accréditatives de la Société dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme (et ils pourront prendre des dispositions pour trouver des acheteurs de remplacement).
Caractéristiques significatives :	La Société utilisera un montant correspondant au produit brut qui découlera de la vente des actions accréditatives, en vertu des dispositions de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (la « Loi de l'impôt »), pour engager des « frais d'exploration au Canada » admissibles qui seront eux-mêmes admissibles en tant que « dépenses minières déterminées » (au sens qui est donné à ces deux termes dans la Loi de l'impôt) (les « dépenses admissibles ») dans le cadre du projet aurifère RC de la Société au Yukon, au plus tard le 31 décembre 2026, et elle renoncera à la totalité des dépenses admissibles en faveur des acquéreurs d'actions accréditatives avec prise d'effet le 31 décembre 2025. Si la Société n'est pas en mesure de renoncer aux

	<p>dépenses admissibles avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2025 à l'égard de chaque action accréditive acquise dont le montant global n'est pas inférieur à celui du produit brut réuni dans le cadre de l'émission des actions accréditives, la Société indemnisera chaque acquéreur d'actions accréditives à l'égard de la charge d'impôt supplémentaire qu'il devra payer en raison du défaut de la Société de renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.</p> <p>Les actions accréditives seront vendues dans le cadre d'un financement par actions accréditives structuré par lequel la Société émettra les actions accréditives en faveur d'un agent pour le compte d'un ou de plusieurs principaux intéressés indiqués. Les actions accréditives seront alors immédiatement vendues à un ou des acheteurs finaux.</p>
Financements simultanés :	<p>Simultanément à la clôture du placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et aux termes de la convention de prise ferme, la Société prévoit réaliser un placement privé par voie de prise ferme de 3 247 000 actions accréditives, pour un produit brut de 5 000 380 \$, sous le régime de dispenses de prospectus qui imposent une période de conservation de quatre mois et un jour conformément au <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « placement non réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté ») et, avec le placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, le « placement »). Dans le cadre du placement, la Société émettra globalement 16 235 000 actions accréditives, pour un produit brut global de 25 001 900 \$.</p> <p>La Société pourrait également réaliser un placement sans l'entremise d'un courtier d'actions ordinaires de la Société à un prix par action ordinaire correspondant au prix d'offre, sous le régime d'une ou plusieurs dispenses de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables, pour accommoder certains actionnaires qui détiennent des droits de participation au financement.</p>
Date de clôture :	Le 30 octobre 2025 ou vers cette date, ou à toute autre date dont pourraient convenir la Société et le chef de file (la « date de clôture »). Il n'est pas prévu de réaliser la clôture du présent placement en tranches.
Bourse :	Les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « SIG » et à la cote de la bourse de Francfort sous le symbole « 1RF ». Les actions ordinaires sont également inscrites à la cote de la OTCQB sous le symbole « SITKF ».
Dernier cours de clôture :	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV, à la bourse de Francfort et à la OTCQB, le 7 octobre 2025, s'établissait respectivement à 1,21 \$, à 0,76 € et à 0,87 \$ US.

Sitka Gold Corp. procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre du présent placement, la Société déclare ce qui suit :

- La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou encore en l'inscription de ses titres en bourse.
- Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.
- Elle s'appuie sur les dispenses prévues dans la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « *décision* ») et est qualifiée pour placer des titres conformément aux dispenses comprises dans la décision.
- Le montant total du placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et de la décision au cours des 12 mois ayant précédé la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, le montant le plus élevé entre 25 000 000 \$ et le montant correspondant à 20 % de la valeur marchande globale des titres inscrits en bourse de la Société établie conformément à la décision, à concurrence de 50 000 000 \$.

- **La Société ne mettra fin à ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition importante ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Exception faite des énoncés qui concernent des faits historiques, l'information qui figure dans les présentes constitue de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables. La plupart du temps, il est possible de reconnaître l'information prospective par l'emploi de termes tels que « chercher », « anticiper », « planifier », « continuer », « prévoir », « projeter », « prédire », « éventuel », « estimer », « cibler », « avoir l'intention de », « croire » ou par l'emploi d'expressions similaires, par la description d'un « objectif », par l'emploi de variantes de ces termes ou de ces expressions, par la conjugaison de verbes au conditionnel ou au futur, ou encore par des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » se concrétiser. L'information prospective et les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes portent notamment sur ce qui suit : les attentes de la Société en ce qui concerne les modalités du placement, les attentes de la Société en ce qui concerne l'emploi du produit et des fonds disponibles après la réalisation du placement, le moment où seront effectuées les dépenses admissibles, la réalisation du placement et la date de clôture prévue, les zones minéralisées que la Société a l'intention de cibler dans le cadre de son programme de forage, les coûts prévus et le moment de la réalisation de ce programme, les avantages prévus qui découleront de ce programme, le caractère suffisant des fonds tirés du placement et du fonds de roulement de la Société pour achever le programme d'exploration en cours visant le projet aurifère RC, l'exactitude des estimations des ressources minérales, les modifications apportées aux paramètres des projets à mesure que les plans sont peaufinés, la capacité de la Société à poursuivre ses activités, et la stratégie future de la Société.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective ne constituent pas des garanties quant au rendement futur et sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses de la direction à la date à laquelle les énoncés sont formulés. Parmi ces facteurs et ces hypothèses figurent notamment les suivants : la capacité de la Société de clore le placement ou de le faire selon les modalités indiquées dans les présentes; le caractère suffisant du produit tiré du placement et du fonds de roulement de la Société pour achever le programme d'exploration prévu visant le projet aurifère RC; la capacité de la Société à tirer les avantages du programme d'exploration et de forage auxquels s'attend actuellement l'équipe de direction; le déroulement du programme d'exploration et de forage tel qu'il est envisagé à l'heure actuelle; l'emploi du produit du placement par la Société de la façon prévue à l'heure actuelle; le déroulement des programmes d'exploration de la Société de la façon prévue à l'heure actuelle; les prix futurs des minéraux ou des métaux précieux; le prix d'autres marchandises, comme le carburant et l'électricité; les taux de change et les taux d'intérêt; les conditions d'exploitation favorables; le potentiel d'accroître les ressources minérales actuelles; la stabilité politique; l'obtention en temps opportun des approbations, des licences et des permis gouvernementaux (et le renouvellement de ceux-ci); l'accès au financement nécessaire; la stabilité des marchés du travail et la conjoncture du marché en général; la disponibilité des équipements; les estimations des coûts et des dépenses requis pour mener à bien les programmes et les objectifs de la Société; la capacité de la Société à réunir des capitaux suffisants pour financer les activités d'exploration et les stratégies de croissance prévues et maintenir la capacité de l'entreprise; la stabilité des marchés financiers; et l'absence de perturbations importantes touchant le développement et l'exploitation des projets de la Société.

Les énoncés prospectifs comportent des risques, des impondérables et d'autres facteurs connus ou inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs. Ces risques et ces autres facteurs comprennent notamment ce qui suit : la Société pourrait ne

pas être en mesure de clore le placement ou de le clore selon les modalités indiquées dans les présentes; des modifications pourraient être apportées aux lois, notamment à la Loi de l'impôt et à son règlement d'application; la Société ne sera pas en mesure de réunir des fonds suffisants pour réaliser les programmes d'exploration et de forage visant le projet aurifère RC; la Société ne tirera pas les avantages prévus du programme d'exploration et de forage; la Société n'emploiera pas le produit tiré du placement de la façon prévue à l'heure actuelle; les programmes d'exploration de la Société ne se dérouleront pas comme prévu à l'heure actuelle; la Société pourrait perdre le titre et la propriété de ses terrains, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses activités et son évaluation; la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir les fonds substantiels nécessaires à la poursuite de ses activités; la Société pourrait ne pas obtenir les licences et les permis requis, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et sa rentabilité; la volatilité des cours et des volumes au sein du marché des actions ordinaires pourrait nuire à la capacité d'un actionnaire d'acheter ou de vendre les actions ordinaires de la Société; le recul des prix de certains minéraux pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires; la perte de membres du personnel clés pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société; la Société exerce ses activités dans le secteur des ressources, lequel est de nature hautement spéculative, et elle est soumise à des risques liés à l'exploration qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités; la Société pourrait ne pas être en mesure de repérer des candidats à l'acquisition et des partenaires adéquats, de négocier des modalités acceptables pour de telles acquisitions et d'intégrer les activités des entreprises acquises aux siennes; la Société pourrait ne pas être en mesure de protéger ses systèmes d'information ou de prévenir les cyberattaques et les brèches de sécurité; les estimations des ressources minérales pourraient se révéler moins exactes que les prévisions actuelles de la direction; le manque d'accès à des infrastructures adéquates pour les activités d'exploration, de développement et de traitement de la Société pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou les perspectives de la Société; la Société est exposée à des risques d'ordre politique et réglementaire qui pourraient avoir une incidence défavorable sur sa capacité à poursuivre l'exploration, le développement et l'exploitation de ses terrains; la Société est soumise à d'importantes exigences environnementales qui pourraient entraîner une restriction ou une interruption de ses activités; la Société pourrait faire l'objet de diverses procédures civiles ou d'autres procédures judiciaires qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière; la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités; la Société est soumise à des risques généralisés à l'échelle mondiale découlant d'épidémies, des guerres en cours en Ukraine et au Moyen-Orient, de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, et il est difficile d'évaluer l'incidence de ces facteurs sur les activités de la Société, ses chaînes d'approvisionnement, ou sa capacité à accéder à des projets miniers ou à se procurer de l'équipement et des fournitures et à engager des entrepreneurs et d'autres membres du personnel, ou à le faire en temps opportun; ainsi que d'autres facteurs de risque décrits dans les autres documents déposés par la Société, qui peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.ca. Le lecteur doit savoir que la liste de facteurs de risque qui figure ci-dessus ne doit pas être considérée comme exhaustive.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes sur lesquelles repose l'information prospective sont raisonnables, rien ne garantit que ces attentes se révéleront exactes. La Société ne peut garantir les résultats, le rendement ou les réalisations futurs. Par conséquent, la Société ne fait aucune déclaration selon laquelle les résultats réels obtenus seront identiques, en totalité ou en partie, à ceux qui figurent dans l'information prospective. Sous réserve des obligations de la Société en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société n'est aucunement tenue de mettre à jour l'information prospective afin de la rendre conforme aux résultats réels ou aux changements qui ont été apportés aux attentes de la Société. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à l'information prospective. L'information prospective qui figure dans le présent document d'offre est expressément visée par la présente mise en garde.

Renseignements scientifiques et techniques

Les renseignements scientifiques et techniques qui figurent dans le présent document d'offre en ce qui a trait aux terrains miniers de la Société ont été examinés et approuvés par M. Cor Coe, géo., chef de la direction de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'estimation des ressources minérales pourrait subir les contrecoups des questions relatives à l'environnement, aux permis, aux lois, aux titres de propriété, à l'imposition et à la commercialisation ainsi que des questions d'ordre sociopolitique, entre autres.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La Société est une société d'exploration minérale cotée en bourse dont le siège social est situé au Canada. Elle se consacre à l'exploration de gisements de minéraux économiquement viables, en ciblant des terrains susceptibles de contenir des ressources minérales d'or, d'argent et de cuivre. Sitka se concentre actuellement sur le projet aurifère RC, son projet phare situé dans la ceinture aurifère de Tombstone, dans le territoire du Yukon. Ses autres projets comprennent le projet aurifère Alpha au Nevada, le projet aurifère Burro Creek en Arizona et le projet Coppermine River au Nunavut. La Société estime que le projet aurifère RC est son seul terrain important au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Sitka détient une participation exclusive dans le projet aurifère RC, lequel est composé de 2 169 claims de quartz contigus couvrant une superficie de 431 kilomètres carrés. Le projet aurifère RC est situé à environ 100 kilomètres à l'est de Dawson, au Yukon, ville qui est dotée d'une piste en dur de 1 500 mètres. Le projet est accessible par une route secondaire qui est praticable en toutes saisons et qui est reliée à l'autoroute du Klondike. Il faut prévoir environ deux heures de route pour atteindre le site du projet depuis Dawson. Les travaux d'exploration menés sur le terrain aurifère RC ont jusqu'à présent porté sur l'identification d'un système aurifère lié à une intrusion. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le projet aurifère RC, veuillez vous reporter au rapport technique intitulé *Clear Creek Property, RC Gold Project, NI 43-101 Technical Report, Dawson Mining District, Yukon Territory*, qui a été établi par Ronald G. Simpson, géo., personne qualifiée au sens du Règlement 43-101, et dont la date de prise d'effet est le 21 janvier 2025 (le « **rapport technique** »). Le rapport technique peut être consulté intégralement sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« **SEDAR+** »), au www.sedarplus.ca. Les lecteurs devraient le lire en entier pour obtenir une description complète de l'estimation des ressources minérales du projet aurifère RC.

Événements récents

Mise à jour de l'estimation des ressources minérales

Le 21 janvier 2025, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l'« **ERM** ») du gisement Blackjack (le « **gisement Blackjack** ») situé au projet aurifère RC. L'ERM du gisement Blackjack comprend 11 725 m de forage répartis entre 25 trous, qui s'ajoutent aux 7 074 m de forage répartis entre 21 trous qui constituaient l'estimation des ressources initiale. Une teneur limite de 0,30 g/t a été utilisée. La mise à jour de l'ERM du gisement Blackjack comprend des ressources indiquées de 39 962 000 tonnes d'une teneur de 1,01 g/t d'or qui contiennent 1 291 000 onces, et des ressources présumées de 34 603 000 tonnes d'une teneur de 0,94 g/t d'or qui contiennent 1 044 000 onces.

Sommaire de l'ERM du gisement Blackjack

Teneur en or limite (g/t Au)	Catégorie de ressources minérales	Tonnes (milliers)	Teneur en or (g/t Au)	Onces d'or (en milliers)
0,30	Indiquées	39 962	1,01	1 291
	Présumées	34 603	0,94	1 044

Le 5 août 2025, Sitka a annoncé la découverte d'un troisième gisement à la cible Rhosgobel du projet aurifère RC. Les forages initiaux de 2025 réalisés à la cible Rhosgobel ont révélé des recoupements pouvant atteindre 1,00 g/t Au sur 152,1 m depuis la surface, dont 4,23 g/t Au sur 9,0 m et 2,75 g/t Au sur 10,0 m dans le trou DDRCRG-25-003. Le trou DDRCRG-25-005 a révélé des recoupements de 1,11 g/t Au sur 114,8 m depuis la surface, dont 3,50 g/t Au sur 8,6 m à partir d'une profondeur de 41,0 m.

Le 12 août 2025, Sitka a annoncé les résultats obtenus à d'autres trous de forage à la cible Rhosgobel du projet aurifère RC. Le trou de forage DDRCRG-25-006 a révélé des recoupements de 1,14 g/t Au sur 166,0 m, dont 4,86 g/t Au sur 8,0 m depuis la surface. Le trou de forage DDRCRG-25-004 a révélé des recoupements de 0,60 g/t Au sur 239,9 m depuis la surface, dont 1,02 g/t Au sur 20,0 m depuis la surface, 1,36 g/t Au sur 18,0 m à partir d'une profondeur de 100 m et 1,06 g/t Au sur 14,1 m à partir d'une profondeur de 138,8 m.

Le 8 septembre 2025, Sitka a annoncé les résultats obtenus à d'autres trous de forage à la cible Rhosgobel du projet aurifère RC. Le trou de forage DDRCRG-25-007 a révélé des recoupements de 1,02 g/t Au sur 162,0 m, dont 1,57 g/t Au sur 71,0 m et 2,31 g/t Au sur 18,0 m depuis la surface. Le trou DDRCRG-25-008 a révélé des recoupements de 1,00 g/t Au sur 168,0 m, dont 2,37 g/t Au sur 12,0 m à partir d'une profondeur de 28,0 m.

Le 18 septembre 2025, Sitka a annoncé les résultats obtenus à d'autres trous de forage à la cible Rhosgobel du projet aurifère RC. Le trou de forage DDRCRG-25-010 a révélé des recoupements de 1,11 g/t Au sur 235,9 m, dont 2,01 g/t Au sur 40,0 m et 5,29 g/t Au sur 10,0 m, depuis la surface. Le trou de forage DDRCRG-25-009 a révélé des recoupements de 1,09 g/t Au sur 118,0 m, dont 3,34 g/t Au sur 14,0 m, depuis la surface.

Financements

Le 16 avril 2025, Sitka a réalisé un placement privé effectué avec l'entremise d'un courtier et un placement privé effectué sans l'entremise d'un courtier pour un produit brut global de 11 862 243 \$ (le « **placement d'avril 2025** ») grâce à l'émission de 17 444 475 actions ordinaires de la Société, chacune ayant été émise à titre d'« action accréditive » au sens de la Loi de l'impôt et vendue au prix de 0,68 \$.

Le 7 novembre 2024, Sitka a réalisé un placement privé effectué sans l'entremise d'un courtier pour un produit brut global de 4 999 020 \$ (le « **placement de novembre 2024** ») grâce à l'émission de 9 802 000 actions ordinaires, chacune ayant été émise à titre d'« action accréditive » au sens de la Loi de l'impôt et vendue au prix de 0,51 \$.

Conseillers et membres de la direction

Le 27 février 2025, la Société a annoncé la nomination de M. Gilles Dessureau, M. Sc., géo., au poste de vice-président, Exploration. M. Dessureau a remplacé M. Greg Dawson à titre de vice-président, Exploration, et ce dernier demeure administrateur et est devenu conseiller technique principal de la Société. M. Brad Thrall, B. Sc., MBA, s'est joint à l'équipe de conseillers techniques de la Société en tant que conseiller en métallurgie.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre et celle du dépôt de ses derniers états financiers annuels audités.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Objectifs commerciaux et jalons

La Société a comme principal objectif d'explorer et de développer le projet aurifère RC, et elle a l'intention d'utiliser un montant égal au produit brut tiré du placement pour engager des dépenses admissibles liées au projet aurifère RC de la Société au plus tard le 31 décembre 2026.

La Société a l'intention de réaliser un programme de forage au cours des 12 prochains mois sur diverses cibles du projet aurifère RC, dont des forages d'extension à partir des ressources délimitées existantes de la Société afin d'en accroître la portée et d'évaluer de nouvelles cibles à partir des travaux réalisés en 2025.

Événements significatifs devant se produire pour atteindre les objectifs commerciaux et jalons

- 1) Achèvement des forages de délimitation et d'extension au gisement Blackjack et au gisement Eiger, et réalisation d'autres forages aux cibles Rhosgobel et Pukelman ainsi que d'autres découvertes en fonction des résultats obtenus au projet aurifère RC en 2025, afin d'accroître les ressources minérales et le niveau de confiance dans la répartition des teneurs. Ces travaux de forage devraient totaliser 40 000 m et engager des coûts de 16 000 000 \$. La Société prévoit que l'achèvement de ce programme de forage aura lieu d'ici octobre 2026.
- 2) La Société a l'intention de réaliser des travaux de forage sur d'autres cibles d'exploration du terrain et de réaliser d'autres échantillonnages des sols et levés géophysiques ainsi que des travaux de cartographie géologique sur le terrain. De plus, la Société effectuera des études de base en matière d'environnement. Le coût de ces travaux devrait s'élever à environ 9 000 000 \$. La Société prévoit que l'achèvement de ces programmes aura lieu d'ici octobre 2026.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, la Société a affecté un montant total de 25 000 000 \$ au programme d'exploration du projet aurifère RC. La Société prévoit que ces fonds, ainsi que le fonds de roulement actuel de la Société, seront suffisants pour mener à bien les activités d'exploration proposées.

Une fois que les travaux de forage et d'exploration ainsi que les travaux liés à l'environnement seront terminés au projet aurifère RC, la Société évaluera les résultats et déterminera les prochaines étapes de ses activités d'exploration et de développement futures, notamment l'évolution du projet aurifère RC par la réalisation d'études économiques supplémentaires afin de mieux définir son potentiel économique.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Le montant total prévu des fonds disponibles pour la Société après la réalisation du placement est estimé à 37 311 786 \$, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

		Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	20 001 520 \$
B	Commissions de placement et frais	1 200 091 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	190 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	18 611 429 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	14 000 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires	4 700 357 \$ ¹⁾
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	37 311 786 \$

Notes :

- 1) Parallèlement à la clôture du placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, la Société prévoit réaliser la clôture du placement non réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et d'en tirer un produit brut de 5 000 380 \$ et un produit net de 4 700 357 \$.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts ¹⁾
Exploration et développement du projet aurifère RC	25 000 000 \$
Frais généraux et administratifs	2 000 000 \$
Fonds de roulement non affecté	10 311 786 \$
Total	37 311 786 \$

Notes :

- 1) Parallèlement à la clôture du placement réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, la Société prévoit réaliser la clôture du placement non réalisé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et d'en tirer un produit brut de 5 000 380 \$. Dans le cadre du placement, la Société émettra globalement 16 235 000 actions accréditatives, pour un produit brut global de 25 001 900 \$.

L'affectation des capitaux et l'échéancier qui figurent ci-dessus représentent les intentions actuelles de la Société en fonction de ses plans et de sa situation commerciale actuels, qui pourraient changer dans l'avenir en fonction de l'évolution de ses plans et de sa situation commerciale. Bien que la Société ait l'intention d'affecter le produit tiré du placement de la façon susmentionnée, certaines circonstances pourraient faire en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, il soit jugé prudent ou nécessaire de réaffecter les fonds d'une façon sensiblement différente de celle susmentionnée étant donné que les montants réellement affectés et dépensés seront tributaires de différents facteurs, dont la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « *Mise en garde concernant l'information prospective* » ci-dessus.

Les derniers états financiers annuels audités et rapports financiers intermédiaires de la Société renfermaient une note concernant la continuité de l'exploitation. La Société est toujours à l'étape de l'exploration et elle n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, ce qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Le placement a pour but de permettre à la Société de poursuivre son programme de travaux visant le projet aurifère RC. Il ne devrait pas influencer sur la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Financement antérieur	Emploi prévu des fonds	Emploi des fonds au 8 octobre 2025
11 862 243 \$ ¹⁾	Exploration et développement du projet aurifère RC	Exploration et développement du projet aurifère RC
4 999 020 \$ ²⁾	Exploration et développement du projet aurifère RC	Exploration et développement du projet aurifère RC

Note :

- 1) Placement d'avril 2025 : placements privés simultanés, effectués par l'entremise d'un courtier et sans l'entremise d'un courtier, visant des actions ordinaires accréditives pour un produit brut global de 11 862 243 \$
- 2) Placement de novembre 2024 : placement privé effectué sans l'entremise d'un courtier pour un produit brut global de 4 999 020 \$ grâce à l'émission de 9 802 000 actions ordinaires, chacune ayant été émise à titre d'« action accréditive » au sens de la Loi de l'impôt et vendue au prix de 0,51 \$.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Preneurs fermes	Beacon Securities Limited, chef de file, pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes.
Type de rémunération	Rémunération en espèces et options émises à titre de rémunération (au sens donné à ces termes dans les présentes).
Commission en espèces :	Une rémunération en espèces correspondant à 6,0 % du produit brut tiré du placement (la « rémunération en espèces ») sera versée.
Bons de souscription de courtier :	La Société émettra en faveur des preneurs fermes un nombre d'options émises à titre de rémunération (chacune, une « option émise à titre de rémunération ») correspondant à 6,0 % du nombre d'actions accréditives vendues dans le cadre du placement. Chaque option émise à titre de rémunération confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'offre dans les 24 mois qui suivront la date de clôture.

Le chef de file se trouve-t-il en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, elle n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » au chef de file, au sens donné à ces expressions dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à l'émetteur l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec la Société;

- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

Les droits prévus dans le cadre de la dispense pour financement de l'émetteur coté sont avantageux pour tous les acheteurs.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents d'information continue de la Société sous son profil SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, veuillez visiter son site Web à l'adresse <https://sitkagoldcorp.com/>.

Les investisseurs doivent lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres questions liées à leur placement dans les actions ordinaires.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 8 octobre 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 8 octobre 2025

(Signé) « Corwin Coe » _____

Corwin Coe
Chef de la direction et administrateur

(Signé) « Stephen Pearce » _____

Stephen Pearce
Chef des finances et administrateur